

RÈGLEMENT DU JEU DE PÂQUES

CARTE CAP'ITALE

« Faites-vous rembourser votre achat »

Article 1 — Organisateur

L'organisateur du jeu « Faites-vous rembourser votre achat » est la CAP Alsace - FECAPP, dont le siège social est situé à 84 route de Strasbourg 67500 HAGUENAU.

Article 2 — Période du Jeu

Le Jeu se déroule du **16 mars au 5 avril inclus**.

Article 3 — Participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, titulaire d'une carte de fidélité carte CAP'itale valide utilisée dans un commerce participant pendant la période du Jeu.
Sont exclus :

- les membres du personnel des commerçants participants,
 - toute personne ayant participé à la mise en place du Jeu.
-

Article 4 — Commerces participants

Le Jeu est valable uniquement dans les commerces partenaires identifiés comme participants à l'opération. La liste des commerces du réseau carte CAP'itale est visible sur le site internet : <https://www.cartecapitale.fr/commerces>".

Article 5 — Principe du Jeu

Chaque transaction effectuée dans un commerce participant pendant la période du Jeu **et sur présentation de la carte CAP'itale** constitue une participation.

Ainsi :

- 1 passage de carte = 1 chance de gagner
- Plus un client utilisera sa carte de fidélité, plus il augmente ses probabilités d'être tiré au sort.

Article 6 — Désignation des gagnants

Un (1) gagnant sera tiré au sort par commerce participant pour l'ensemble de la période du Jeu.

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi l'ensemble des transactions éligibles enregistrées dans chaque commerce sur la période. La liste par commerce sera transmise par le prestataire de service (CISS) de la CAP Alsace.

Le tirage au sort sera réalisé après le 5 avril, sous contrôle de l'Organisateur ou de tout prestataire mandaté.

Article 7 — Dotations et remboursements

Le gagnant se verra rembourser le montant de l'achat correspondant à la transaction tirée au sort, selon les modalités suivantes :

- **Achat inférieur à 10 €** → remboursement forfaitaire de **10 €** crédité sur la carte utilisée.
- **Achat compris entre 10 € et 70 €** → remboursement du montant exact de l'achat.
- **Achat supérieur à 70 €** → remboursement plafonné à **70 € maximum**.

Le remboursement sera effectué par recrédit sur la carte de fidélité, dans un délai maximum de 20 jours après validation du gain.

Article 8 — Limitation des gains

Une même personne ne peut être désignée gagnante qu'une seule fois sur l'ensemble des commerces du réseau carte CAP'itale sur toute la durée du Jeu.

Article 9 — Notification des gagnants

Les gagnants seront informés par tout moyen à disposition de l'Organisateur (email, téléphone, ou autre moyen technique disponible).

En l'absence de réponse ou si les coordonnées sont inexploitables dans un délai de 60 jours, le gain pourra être annulé.

Article 10 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas :

- d'erreur technique,
 - de transaction non enregistrée,
 - ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du Jeu.
-

Article 11 — Fraude

Toute tentative de fraude ou de manipulation du système de participation entraînera l'exclusion immédiate du participant, sans préjudice de poursuites éventuelles.

Article 12 — Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 13 — Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL Antoine MASINI et Alexia MAURER, Commissaires de Justice associés au 11, rue du Maréchal Foch 67500 HAGUENAU.

Article 14 — Droit applicable

Le présent Jeu est soumis au droit français.
Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relèvera des tribunaux compétents.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Organisateur :